RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00182
Numéro SIREN : 381 589 886
Nom ou dénomination : ABICOM

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2015 sous le numéro de dépôt 5754

DEPOT N° 5754 08

22 SEP. 2015

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
La Présidence
Signature

ABICOM
Société par actions simplifiée au capital de 93 000 euros
Siège social : 10 Allée Pierre de Fermat, 63170 AUBIERE
381 589 886 RCS CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'An Deux Mille Quinze,
Le 24 Juillet,
A 10 heures,

La société AUVERGNE.it, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 3, rue des Caves, 63540 ROMAGNAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 381 589 886 RCS CLERMONT-FERRAND,
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe BORION,

Associée unique de la société ABICOM,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la Société AUVERGNE.it, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2015 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

La Société AUVERGNE.it, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QUATRIEME DECISION

Les mandats de la société VISAS 4 COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier DELARUE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, et Monsieur Olivier DELARUE ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, l'associée unique décide :

- de renouveler le mandat de la société VISAS 4 COMMISSARIAT en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer la Société GESTION 4 CONSEIL, domiciliée 56, bvd Gustave Flaubert 63000 CLERMONT-FERRAND en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021.
